



C5 - *Comité des Citoyens Contre la Centrale de Cornaux*

Case postale 42
2088 Cressier

Cressier, le 13 juin 2009

Monsieur le Conseiller d'Etat
Claude Nicati
Le Château
Rue de la Collégiale 12
2000 Neuchâtel

Commission cantonale de réflexion sur le projet de centrale à gaz de Cornaux

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Au nom du **C5**, nous tenons à vous féliciter pour votre élection. Votre nouvelle tâche en tant que Conseiller d'Etat signifie également que vous allez reprendre un dossier qui nous tient particulièrement à cœur et qui devrait trouver son épilogue sous votre responsabilité, à savoir le projet de construction d'une centrale à gaz à Cornaux, projet initié par le Groupe-e.

Vous n'êtes pas sans savoir que ce projet suscite bien des controverses au sein de la population de l'Entre-deux-lacs déjà fort exposée aux industries lourdes présentes. Ce seul nouveau projet prévoit de doubler les émissions de CO₂ de tout le canton de Neuchâtel, sans parler des importantes nuisances locales sur cet unique site de Cornaux. Il va ainsi conforter la réputation de "poubelle du canton" dont jouit déjà cette région qui va continuer de concentrer toutes les industries les plus polluantes de la région.

Le **C5** (Comité Citoyen Contre la Centrale de Cornaux) représente les préoccupations de plus de 1500 signataires d'une pétition adressée à votre prédécesseur pour qu'il garantisse des conditions respectueuses de leur santé. L'actuelle commission cantonale chargée d'étudier ce projet pour accompagner le Conseil d'Etat dans sa réflexion (commission sous la présidence de J. Rognon ex-directeur de l'ENSA et initiateur de la création du Groupe-e !) est également sensée apporter des réponses concrètes aux préoccupations des citoyens et des communes riveraines concernées. Tous attendent avec impatience des informations permettant de prendre position sur ce projet d'envergure. Nombreux sont les partis et collectivités indécis qui attendent des éclaircissements et une discussion fondée de ce projet sur lequel des informations factuelles font toujours cruellement défaut à ce jour. Cet état de fait crée une pression bien réelle sur l'urgence et la pertinence du rapport que cette commission doit fournir.

Dans ce contexte il nous paraît constructif et respectueux de vous informer de manière confidentielle de notre avis sur les travaux de ladite commission au sein de laquelle participe notre représentant du **C5**, le Dr. René Meyer du Landeron. En résumé, nous estimons que les travaux de cette commission

sont inefficaces et ne rempliront que difficilement les nombreuses attentes et ceci principalement pour les deux raisons suivantes:

- a) **Le contenu du rapport.** Si la structure du rapport paraît bien construite et malgré sa longueur exhaustive, son contenu demeure très limité dans sa portée car il manque presque systématiquement d'esprit critique et de pertinence. A aucun moment on n'y trouve de comparaison pondérant des faits "pour" ou "contre" ou encore de propositions d'alternatives. De très nombreux passages semblent directement sortir de la plume du Groupe-e (même en-dehors des passages où ceci est expressément mentionné) alors que ce rapport est sensé représenter l'avis d'une commission. Les sujets qui pourraient mettre en cause le projet sont éludés ou volontairement écartés (comme par exemple la volonté actuelle de traiter les questions de quelques membres relatifs au Chap. 4 dans une réponse séparée, alors que ces questions émanent de membres de la commission). Certains passages ressemblent à une publicité pour un magnifique nouveau centre énergétique pour lequel il s'agit de garantir des conditions de rentabilité. A maintes reprises le débat s'articule uniquement autour de considérations telles que les coûts opérationnels. Ce faisant, la commission traite plus ce qui est du ressort légitime du Groupe-e tout en omettant de considérer les aspects plus globaux qui concernent notamment les collectivités et les communes. Le ton général de ce rapport est donc très empreint par le bureau chargé de la rédaction et de son président qui sur de nombreux points semblent se contenter de collecter les informations fournies par le Groupe-e, agrémentés de compléments allant presque exclusivement dans le même sens. A aucun moment, l'avis d'experts externes, voir d'autres services cantonaux, n'a été jugé utile et n'a été envisagé d'être sollicité. D'autres personnes de la Commission pourront certainement vous confirmer l'impression de "commission alibi" qui en résulte et qui est perçu par des membres de toutes tendances confondues. Nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir des informations complémentaires ou une discussion explicitant plus en détails des exemples flagrants de manque d'esprit critique.
- b) **Le fonctionnement et le rythme de travail.** La commission a été mise sur pied par F. Cuche le 11 décembre 2007. Les PVs des séances ont toujours été fournis avec des retards considérables de quelques mois. Les rares mises à jour du rapport (1^{ère} mise à jour le 19 décembre 2008 pour une prochaine séance le 8 janvier) ne suivent pas les discussions de la commission et sont fournies in extremis avant les séances suivantes (parfois certains membres n'ont pas reçu les informations). On peut donc dire qu'il a fallu environ 1 année d'attente pour qu'une première version du rapport soit disponible (19.12.2008) incorporant de manière partielle les éléments demandés lors des 3 séances plénières précédentes. Dans ces conditions, l'agenda esquissé le 10 mars pour la suite des travaux semble plus que jamais intenable, notamment parce que les remaniements de tous les chapitres n'ont toujours pas été finalisés et fournis aux membres. D'ailleurs, l'agenda du 10 mars n'a pu être respecté (chapitre 4 non traité).

Il est donc à redouter qu'outre le Conseil d'Etat, les nombreuses collectivités ne puissent jouir des informations de la commission qu'au moment où une éventuelle demande de construction sera peut-être déjà soumise et que, malgré ce rapport, de nombreuses questions resteront en suspens. Ainsi la commission risque de faillir dans le but qui lui avait été assigné et votre département essuierait des critiques issues de maints horizons pour une commission inefficace déjà durant 18 mois.

Nous vous remercions du temps que vous consacrerez à ce dossier et nous sommes à votre entière disposition pour toutes les informations dont vous pouvez avoir besoin. Notez également que les Conseils Généraux de Cornaux, Cressier et Thielle-Wavre avaient réagi à l'annonce de ce projet par l'envoi de trois résolutions votées à l'unanimité au Conseil d'Etat de la précédente législature.

En restant à votre disposition et au plaisir de vous rencontrer, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos meilleures salutations.

C5 - *Comité des Citoyens Contre la Centrale de Cornaux
et pour une utilisation responsable de l'énergie*

Le président



Laurent Suter

Le secrétaire



Luciano Cravero